

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Procédure adaptée

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Ville de Clouange – 1 rue Joffre – BP 30 – 57185 CLOUANGE

Tel: 03/87/67/02/37 – fax : 03/87/58/11/75 – E-mail : mairie@clouange.fr

2- Objet du marché :

Prestation de nettoyage des locaux du complexe sportif (boulodrome, tennis couvert, gymnase)

3- Procédure de passation :

Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics

Unité monétaire utilisée : euro.

La mise en concurrence sera faite sur devis descriptif des prestations à exécuter

4- Retrait des dossiers :

Le dossier de consultation peut être soit retiré sur support papier à la Mairie de Clouange (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30), à l'adresse ci-dessus, soit expédié après demande écrite, soit téléchargé sur le site www.clouange.fr

5- Date limite de réception des plis :

Les plis, rédigés en langue française, doivent parvenir en Mairie, par envoi postal en recommandé avec accusé de réception ou être remis contre récépissé, avant le 14 décembre 2010, à 12 heures, à l'adresse ci-dessus.

Les offres devront porter la mention « Ne pas ouvrir – nettoyage des locaux du complexe sportif »

6- Renseignements relatifs à la situation des candidats :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats dans les conditions fixées aux articles 44 à 46 du code des marchés publics

7- Délai de validité des offres :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres

8- Date d'envoi à la publication : 19 novembre 2010

Le Maire,
Claude DIEDRICH



République française – Département de la Moselle - Ville de CLOUANGE (57185)

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

*NETTOYAGE DES LOCAUX DU COMPLEXE SPORTIF
(tennis couvert - gymnase - boulodrome)*

MARCHE SELON PROCEDURE ADAPTEE
(article 28 du CMP)

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :

Ville de Clouange

Représentée par :

Monsieur Claude DIEDRICH,
Maire de Clouange
1, rue Joffre
BP 30
57185 CLOUANGE

Maître d'œuvre :

Mairie de Clouange
1, rue Joffre
BP 30
57185 CLOUANGE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage : Ville de Clouange

Objet du marché : nettoyage des locaux du complexe sportif

Date limite de remise des offres : 14 décembre 2010 à 12 heures
à la Mairie de Clouange – 1 rue Joffre – BP 30 – 57185 CLOUANGE

ARTICLE 1 : Objet du marché

Les prestations prévues pour être exécutées dans le cadre du marché sont le nettoyage des locaux et des vitres du complexe sportif (tennis couvert – gymnase – boulodrome).

ARTICLE 2 : Conditions du marché

2-1 : étendue de la consultation :

Le présent marché est lancé sans variante.

La consultation a lieu par procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Il est exécutoire, pour la Ville, après décision d'attribution du marché au titulaire.

2-2 : décomposition en tranches et en lots : sans objet

2-3 : compléments à apporter au CCTP : sans objet

2-4 : variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées

2-5 : délai d'exécution :

Les prestations seront effectuées quotidiennement au gymnase, tennis couvert et boulodrome.

2-6 : forme du marché :

Le présent marché est traité à prix global et forfaitaire

2-7 : durée du marché :

Le marché est conclu pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011

2-8 : mode de règlement :

Les prestations objet du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Les sommes dues seront réglées dans un délai global de 30 jours à réception de facture

2-9 : délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception.

2-10 : visite des locaux :

Une visite obligatoire des locaux est organisée le 01/12/2010 à 10H30 au gymnase, rue Jean Burger à Clouange.

Il est demandé aux candidats de confirmer leur présence (☎ 03/87/67/02/37). Une attestation leur sera remise.

ARTICLE 3 : Présentation des offres

3-1 : présentation de la candidature et de l'offre :

La candidature et l'offre seront entièrement rédigées en langue française. Chaque candidat aura à fournir un dossier comprenant les pièces énumérées ci-dessous datées et signées par lui :

- pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat,
- lettre de candidature ou déclaration DC4
- déclaration du candidat ou DC5
- déclaration sur l'honneur
- chiffre d'affaire dans cette activité et résultat net des 3 dernières années
- liste des références similaires (année, client, nature, surface, tranche horaire et montant)
- les qualifications qualiprope ou AFAQ-AFNOR
- la déclaration du candidat DC7 sera à remettre par le candidat dont l'offre aura été classée première
- l'offre financière détaillée (nettoyage – vitrerie – tarifs HT et TTC)
- le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement à accepter sans modification, daté et signé
- l'attestation de visite des locaux
- le certificat d'assurance
- un mémoire technique utile à la compréhension de l'offre à savoir :
 - o note descriptive complémentaire permettant d'apprécier la méthodologie développée pour atteindre le résultat
 - o les dispositions propres à l'entreprise quant à la protection de ses salariés en vue de finaliser un plan de prévention
 - o la composition de l'équipe et le nombre d'heures journalières prévues pour la prestation de nettoyage

3-2 : modalité de remise de la candidature et de l'offre :

Le dossier de candidature et l'offre seront remis sous pli cacheté portant la mention « Ne pas ouvrir – nettoyage des locaux du complexe sportif », au plus tard le 14 décembre 2010, à midi, délai de rigueur.

Les plis sont soit déposés en Mairie, contre récépissé, aux heures d'ouverture, soit envoyés par pli recommandé et parvenir en Mairie avant les mêmes dates et heures limites.

Tout pli parvenu après la date et heure fixée ou remis sous enveloppe non cachetée ne sera pas retenu.

Les candidats non retenus en sont informés par lettre adressée en envoi simple.

3-3 : jugement des candidatures et offres :

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- capacité financière au vu des résultats nets antérieurs
- capacité professionnelle
- capacités en moyens humains et techniques

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- prix proposés (60%)

- valeur technique de l'offre à partir des éléments fournis dans le mémoire méthodologique

3-4 : classement des offres :

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des Marchés Publics (DC7) et les attestations d'assurance. Le délai imparti par la société attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celle-ci. Il ne pourra pas être supérieur à 7 jours.



République française – Département de la Moselle - Ville de CLOUANGE (57185)

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

NETTOYAGE DES LOCAUX DU COMPLEXE SPORTIF

MARCHE SELON PROCEDURE ADAPTEE
(article 28 du CMP)

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Valant acte d'engagement

Pouvoir adjudicateur :

Ville de Clouange

Représentée par :

Monsieur Claude DIEDRICH,
Maire de Clouange
1, rue Joffre
BP 30
57185 CLOUANGE

Maître d'œuvre :

Mairie de Clouange
1, rue Joffre
BP 30
57185 CLOUANGE

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Valant acte d'engagement

Maître d'ouvrage : Ville de Clouange

Objet du marché : nettoyage des locaux du complexe sportif

Date limite de remise des offres : 14 décembre 2010 à 12heures
à la Mairie de Clouange – 1 rue Joffre – BP 30 – 57185 CLOUANGE

ARTICLE 1 : Objet du marché

La présente consultation a pour objet le nettoyage des locaux du complexe sportif et de l'ensemble de la vitrerie des établissements (encadrements inclus). La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières.

Commande supplémentaire :

Pour répondre à un besoin complémentaire ou exceptionnel, la Ville pourra adresser au titulaire des commandes supplémentaires, sur ordre de service établi par le Maire ou son représentant. Le double de ces ordres de service devra être joint à la facture. Celle-ci sera établie sur la base d'un devis et sera distincte des factures afférentes aux prestations régulières de nettoyage.

ARTICLE 2 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché comprennent :

- l'offre du titulaire indiquant la proposition financière
- le cahier des clauses administratives particulières valant acte d'engagement (CCAP)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

ARTICLE 3 : Assurance

Le titulaire devra justifier, avant tout commencement d'exécution, qu'il a bien une assurance garantissant la responsabilité qu'il peut encourir soit de son fait, soit du fait des personnes travaillant à son service, à l'occasion de l'occupation des locaux et de l'utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition, ainsi qu'à l'occasion des actes de toute nature accomplis dans l'exercice de son activité.

La police d'assurance souscrite devra comporter une clause de non recours contre l'administration. Le titulaire s'engage à justifier de la régularité de sa situation à toute demande de l'administration par la présentation des polices ou attestations correspondantes.

ARTICLE 4 : Obligation des parties

4-1 : Obligations de la Ville

La Ville mettra à disposition du titulaire du marché les éléments et informations nécessaires à l'exécution de la mission, notamment les clés d'entrées des différentes zones d'intervention. Il mettra à la disposition du personnel un local fermé à clefs permettant le stockage de produits et matériels.

4-2 : Obligations du titulaire

La sous-traitance de la totalité ou d'une partie du marché n'est pas admise.

ARTICLE 5 : Prestations prévues

Les spécifications techniques sont précisées dans le cahier des clauses techniques particulières. Les candidats doivent faire parvenir leur offre sur support papier. Une visite des locaux pour laquelle l'entreprise soumet l'offre devra obligatoirement être réalisée avant la remise de l'offre. Aucune offre ne sera recevable sans visite préalable.

ARTICLE 6 : Prix et règlements

6-1 : détermination du prix :

Le marché est traité à prix forfaitaire sans les consommables hors vitrerie. Le prix mensuel facturé est forfaitaire et correspond à 1/12^{ème} du prix de base annuel. Il est déterminé quelque soit le nombre de jours ouvrés et fériés dans le mois.

6-2 : variation du prix :

Les prix indiqués dans l'offre sont réputés établis aux conditions économiques du mois de novembre 2010.

Ils seront ajustés annuellement à la date anniversaire du contrat, par référence à l'indice mensuel publié au bulletin mensuel de statistiques édité par l'INSEE « indice de prix à la production – prestations commercialisées sur le marché français par les services aux entreprises – Nomenclature CPF service du nettoyage de bureaux, marché public » au moyen de la formule suivante :

$P = P_o \times (I/I_o)$ avec P : prix ajusté

P_o : prix figurant dans l'offre

I_o : valeur de l'indice utilisé lors de la dernière révision

I : valeur connue de l'indice au moment de la révision.

Le premier ajustement interviendra en janvier 2011.

6-3 : conditions de règlement :

Le règlement des factures s'effectue par mandat administratif sur facture établie en double exemplaire pour les prestations du mois précédent.

ARTICLE 7 : Critères de jugement des offres

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables à l'objet du marché seront éliminées. Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- prix proposés (60%)
- valeur technique de l'offre à partir des éléments fournis dans le mémoire méthodologique

ARTICLE 8 : Durée et résiliation

La durée du marché est fixée à 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2011. Il est inclus une période d'essai de trois mois. Le marché pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties contractantes par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois à l'avance.

Fait à Clouange, le ____ décembre 2010

Le Maire,
Claude DIEDRICH,

Le titulaire du marché,

(Signature et cachet de la société)



République française – Département de la Moselle - Ville de CLOUANGE (57185)

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

NETTOYAGE DES LOCAUX DU COMPLEXE SPORTIF

MARCHE SELON PROCEDURE ADAPTEE
(article 28 du CMP)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Pouvoir adjudicateur :

Ville de Clouange

Représentée par :

Monsieur Claude DIEDRICH,
Maire de Clouange
1, rue Joffre
BP 30
57185 CLOUANGE

Maître d'œuvre :

Mairie de Clouange
1, rue Joffre
BP 30
57185 CLOUANGE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 1 : Descriptif des locaux

Les locaux sont composés de 3 bâtiments voisins, sur un seul niveau.

La surface totale du gymnase est de 1305m², celle du boulodrome de 521m² et celle du tennis de 753m².

Un local fermé à clefs pourra être mis à disposition du titulaire du marché pour le stockage du matériel et des fournitures.

ARTICLE 2 : Nature et périodicité des prestations

GYMNASE						
Nature des travaux	6 fois par semaine	3 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par mois	2 fois par an	1 fois par an
Salle de sports						
Dépoussiérage à sec du sol						
Lavage des sols						
Nettoyage et récurage des sols						
Enlèvement traces et taches sur portes						
Essuyage humide des interrupteurs						
Essuyage humide des appuis de fenêtres						
Nettoyage humide des bancs						
Enlèvement toiles araignées et poussière						
Reprise des vitres basses						
Nettoyage humide complet des portes et chambranles						
Gradins						
Balayage						
Vestiaires						
Dépoussiérage à sec du sol						
Nettoyage humide complet des lavabos, miroirs, tablettes						
Vidage et essuyage humide des poubelles						
Lavage à grande eau du sol						
Essuyage humide des appuis de fenêtre						
Enlèvement des traces de doigts et tâches sur les portes						
Essuyage humide des interrupteurs						
Essuyage humide des radiateurs (face supérieure)						
Détartrage des sols et des faïences murales						

Essuyage humide des bancs						
Enlèvement des toiles d'araignées et de poussière						
Essuyage humide des porte-manteaux						
Nettoyage humide des portes dont les chambranles						
Nettoyage humide complet des bancs, radiateurs, corbeilles						
Toilettes						
Moppage du sol						
Enlèvement des traces de doigts et tâches sur les portes et parois						
Nettoyage humide complet des lavabos, cuvettes, urinoirs						
Essuyage humide des chasses, tuyaux et étagères						
Nettoyage humide complet des miroirs et tablettes						
Essuyage humide des essuie-mains et distributeurs de savon						
Nettoyage et remplissage des siphons de sol						
Enlèvement des traces de doigts et tâches sur parois carrelées						
Essuyage humide des interrupteurs						
Essuyage humide de la face supérieure des radiateurs						
Détartrage des sols et des faïences murales						
Enlèvement des toiles d'araignées et des poussières						
Nettoyage humide et essuyage des portes dont les chambranles						
Nettoyage humide complet des poubelles et radiateurs						

TENNIS COUVERT

Nature des travaux	6 fois par semaine	3 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par mois	2 fois par an	1 fois par an
Cours						
Dépoussiérage à sec du sol						
Enlèvement des traces de doigts et tâches sur les portes et parois						
Nettoyage humide complet des bancs						
Enlèvement des toiles d'araignées et de poussière						
Lavage mécanisé						
Essuyage humide des rebords						
Récurage des sols						
Nettoyage humide complet des portes dont les chambranles						
Vestiaires						
Dépoussiérage à sec du sol						
Nettoyage humide complet des lavabos, miroirs, tablettes						
Vidage et essuyage humide des poubelles						
Lavage à grande eau du sol						
Essuyage humide des appuis de fenêtre						
Essuyage humide des bancs						
Enlèvement des traces de doigts et tâches sur les portes						
Essuyage humide des interrupteurs						
Essuyage humide des radiateurs (face supérieure)						

Détartrage des sols et des faïences murales						
Enlèvement des toiles d'araignées et de poussière						
Essuyage humide des porte-manteaux						
Nettoyage humide des portes dont les chambranles						
Nettoyage humide complet des bancs, radiateurs, corbeilles						
Toilettes						
Moppage du sol						
Enlèvement des traces de doigts et tâches sur les portes et parois						
Nettoyage humide complet des lavabos, cuvettes, urinoirs						
Vidage et essuyage des poubelles						
Essuyage humide des chasses, tuyaux et étagères						
Nettoyage humide complet des miroirs et tablettes						
Essuyage humide des essuie-mains et distributeurs de savon						
Nettoyage et remplissage des siphons de sol						
Essuyage humide des interrupteurs						
Essuyage humide de la face supérieure des radiateurs						
Enlèvement des toiles d'araignées et des poussières						
Nettoyage humide et essuyage des portes dont les chambranles						
Nettoyage humide complet des poubelles et radiateurs						

BOULODROME

Nature des travaux	6 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par mois	2 fois par an	1 fois par an
Coursives						
Dépoussiérage à sec du sol						
Enlèvement des traces de doigts et tâches sur les portes et parois						
Récurage des sols						
Toilettes						
Moppage du sol						
Enlèvement des traces de doigts et tâches sur les portes et parois						
Nettoyage humide complet des lavabos, cuvettes, urinoirs						
Vidage et essuyage des poubelles						
Essuyage humide des chasses, tuyaux et étagères						
Nettoyage humide complet des miroirs et tablettes						
Essuyage humide des essuie-mains et distributeurs de savon						
Nettoyage et remplissage des siphons de sol						
Essuyage humide des interrupteurs						
Essuyage humide de la face supérieure des radiateurs						
Enlèvement des toiles d'araignées et des poussières						
Nettoyage humide et essuyage des portes dont les chambranles						
Nettoyage humide complet des poubelles et radiateurs						

ARTICLE 3 : Qualités et moyens

3-1 : qualité des prestations :

Elle doit être satisfaisante au regard de l'hygiène, de l'aspect et du confort. Le prestataire est soumis à une obligation de résultat. Des visites de contrôle de qualité pourront être programmées à la demande de l'une ou l'autre des parties, dans la limite de 12 par an.

3-2 : fréquence des prestations :

Les prestations seront effectuées du lundi au samedi avant 8 h 00. En dehors des horaires de nettoyage, le personnel de la société ne sera pas autorisé à circuler dans les locaux (sauf exception dûment constatée par M. le Maire ou son représentant).

3-3 : moyens :

Les produits et fournitures seront fournis par l'attributaire du marché.

Fait à Clouange, le ____ décembre 2010

Le Maire,
Claude DIEDRICH,

Le titulaire du marché,

(Signature et cachet de la société)